

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE
DE
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES
Tél. : 04 75 93 21 63
Réunion du Conseil Municipal
Du 19/03/25
Compte-Rendu

Date de la convocation : 13 Mars 2025.

Lieu : Mairie Heure : 19H00

Conseillers en exercice : Présents : 9 Excusés : 1 Pouvoirs : 1

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude, OMACINI Jocelyne, VOLLE Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, VAUCLARE Roland, BERTRAND Michel, ROCHER Julien.

Liste des pouvoirs : SANLEFRANQUE Aurélie à DUBOIS Bernadette.

Liste des Excusés : CONSTANTIN Camille.

Sommaire

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.
2. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.
3. Délibération concernant le vote des taux communaux 2025.
4. Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.
5. Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.
6. Délibération pour l'Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO).
7. Délibération concernant une demande d'aide financière pour fournitures scolaires ADAPEI 07.
8. Sollicitation fonds de Concours auprès de la CDC « Ardèche des Sources et Volcans ».
9. Délibération relative à la vente de Parcelles.
10. Délibération concernant la location du logement B Résidence le RIEU.

Divers

Logiciel Cimetière

Sollicitation de l'association « Les Amis du Patrimoine de St Cirgues de Prades »

.....

Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.

Madame Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2024 du budget général. Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 118444.35 € et les recettes à 170982.52 € soit un excédent de 52538.17 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 22831.04 € et les recettes à 50492.59 € soit un excédent de 27661.55 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 9 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi d'affecter 50000 € d'excédent du fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) et 2538.17 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ainsi que l'excédent d'investissement de 27661.55 € au compte 001(Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.

Mme Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2024 du budget de l'eau et assainissement.

Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 29368.68 € et les recettes à 35439.51 € soit un excédent de recettes de 6070.83 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 8332.91 € et les recettes à 65164.61 € soit un excédent d'investissement de 56831.70 €.

Mr le Maire quitte ensuite la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 9 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 (Résultat de Fonctionnement) pour 6070.83 € et l'excédent d'investissement de 56831.70 € au compte 001(Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote des taux communaux 2025.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du travail fait par la Commission des Finances pour équilibrer le budget il propose de maintenir les taux en vigueur à savoir :

	Taux 2025 Commune
Taxe d'Habitation	5.49
Taxe Foncières (Bâti)	29.90
Taxe Foncières (Non Bâti)	77.27

Il demande au Conseil d'accepter cette proposition.

Par 10 voix **POUR**, le Conseil Municipal accepte la délibération proposée

Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget il a été prévu une enveloppe pour apporter son soutien aux demandes des écoles fréquentées par les enfants de la commune

L'école Primaire de JAUJAC a organisé une classe découverte au gîte de Lafage sur la Commune de Montselgues 3 jours, 2 nuitées avec animations durant ces 3 jours du 05 au 07 mai 2025.

Le cout des trois jours avec nuitées transport et animations s'élève à 170 € par enfant.

Nous sommes sollicité pour une participation à hauteur de 50€ par enfant en faveur des élèves résidant sur la commune.

Cette demande concerne un enfant de la commune, soit un montant de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix **POUR** :

- Décide d'attribuer la somme de 50 € pour l'école Primaire de JAUJAC.

Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'Eau utilise le personnel communal pour les besoins du service.

Il propose que le montant du transfert pour 2025 soit de 5000 €, payé par le service de l'eau au budget général.

Cette somme devra être confirmée en fin d'exercice 2025 au vu de la réalité notamment des exigences de la police de l'eau et des travaux effectués sur le réseau.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 10 voix **POUR**, la délibération proposée.

Délibération pour l'Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune de Saint Cirgues de Prades avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

2. Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Saint Cirgues de Prades.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 10 voix **POUR** la présente délibération.

Délibération pour une demande d'aide financière pour fournitures scolaires ADAPEI 07.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget il a été prévu une enveloppe pour apporter son soutien aux demandes des écoles fréquentées par les enfants de la commune demandant des participations pour du matériel ou des activités.

L'ADAPEI 07 de LALEVADE sollicite la Commune pour une subvention pour fournitures scolaires.

Un enfant de la commune fréquente cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **10 voix POUR** d'attribuer la somme de 100 € à l'ADAPEI 07.

Mise en vente de la parcelle non utilisée par la commune.

La commune dispose de parcelles de terrain qui ne sont plus utilisées pour ses besoins et qui ne sont pas destinées à être aménagées dans un futur proche. Afin d'optimiser l'utilisation de son patrimoine foncier, il est proposé de mettre en vente les parcelles suivantes :

- Parcelle A 111 de 2540 m2 300 €
- Parcelle A 112 de 850 m2 100 €
- Parcelle A 111 de 3100 m2 400 €
- Parcelle A 111 de 17470 m2 5500 €

Les cessions seront réalisées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les prix de vente proposés sont considérés comme conformes.

La vente de ces parcelles sera effectuée par acte administratif, les frais seront pris en charge par les acquéreurs.

Après délibération, la vente de ces parcelles a été mis aux voix. Le résultat du vote est le suivant : **6 voix CONTRE et 4 voix POUR.**

En conséquence, la proposition a été rejetée.

Délibération concernant la location du logement B Résidence le RIEU.

Monsieur le Maire informe que le logement B de la Résidence le RIEU s'est libérée le 17 Mars 2025.

Il est donc possible d'envisager sa location.

Suite à une demande d'urgence Monsieur le Maire propose de relouer au plutôt ce logement et d'appliquer un loyer de 600€62 mensuel (hors taxe d'ordures ménagères) tarif déjà réévalué au mois de juin.

Monsieur le Maire présente le dossier et demande au Conseil l'autorisation de signer le bail correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 10 voix POUR.

Un nouveau bail sera signé pour début de location au 28 Mars 2025 avec Mme Maryse ISSARTEL. Une date pour l'état des lieux d'entrée leur sera proposés.

Divers

Il est proposé par AGEDI un Logiciel pour la gestion du Cimetière, devant l'importance de mettre les informations de notre Cimetière à jour le Conseil décide de s'équiper de ce dernier.

Demande de Subvention par l'association « Les Amis du Patrimoine de Saint Cirgues de Prades » une somme sera prévue au Budget Principal.

Le Maire

Thierry PALLOT

